

---

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

### PREAMBULE

Les Laboratoires URGO, (ci-après « **URGO** » - SAS enregistrée au RCS de Dijon sous le numéro 433 842 044 et dont le siège social est située 42 rue de Longvic 21300 Chenôve) <http://www.urgoexpert.com/mentionslegales.pdf>, ont développé un outil, accessible à partir de différents terminaux (tels que Smartphones et tablettes), destiné aux professionnels de santé et ayant notamment pour objet de leur permettre de (ci-après l'« **Application**») :

- assurer le suivi du traitement des plaies de leurs patients,
- être mis en contact avec des Médecins Experts,
- présenter les produits URGO au regard du descriptif de la plaie renseignée ainsi que préciser les protocoles d'utilisation desdits produits.

L'Utilisateur après avoir pris connaissance des fonctionnalités de l'Application sur le site Internet Googleplay, Appstore, a souhaité pouvoir utiliser l'Application à des fins exclusivement professionnelles.

### Article 1. DEFINITIONS

Les termes ci-dessous définis auront la signification suivante, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

« **Action** » : désigne toute action réalisée par l'Utilisateur à partir de l'Application ou d'un Terminal et notamment toute navigation sur l'Application ou le Terminal, toute consultation d'une information accessible depuis le Terminal ou l'Application, le stockage de toute information sur l'Application ou sur le Terminal, l'accès au Terminal ou à l'Application.

« **Echec d'identification** » : désigne une succession de trois (3) tentatives infructueuses d'identification de l'Utilisateur en vue de son accès à l'Application.

« **Données** » : désigne indifféremment les Données du Patient et les Données de l'Utilisateur.

« **Données du Patient** » : désigne l'ensemble des informations concernant le Patient.

« **Données de l'Utilisateur** » : désigne l'ensemble des informations fournies par l'Utilisateur le concernant. L'Utilisateur déclare et garantit fournir à URGO toutes les informations permettant de l'identifier.

« **Indications** » : désigne l'ensemble des informations accessibles à partir de l'Application concernant les produits URGO, les pathologies qu'ils ont vocation à traiter, leur posologie leur mode d'administration, concernant certaines informations d'ordre général concernant le diagnostic ou le traitement de certaines pathologies ainsi que les informations fournies à l'Utilisateur par un Médecin Expert.

« **Médecin Expert** » désigne un médecin pouvant être contacté par l'Utilisateur en adressant une demande via le service "Contact" de l'Application.

---

« **Médecin Correspondant** » désigne le médecin traitant et/ou le Professionnel de Santé suivant également le Patient dans le cadre du traitement de sa ou de ses plaies concernée(s) par l'Application.

« **Patient** » : désigne la personne physique dont le diagnostic et/ou le traitement sont pris en charge par l'Utilisateur dès lors que l'Utilisateur utilise l'Application dans le cadre du traitement de ce patient.

« **Professionnel de Santé** » désigne les personnes auxquelles est destinée l'Application et qui sont :

- Les « Infirmiers »/« Infirmières » : personnes autorisées à exercer la profession d'infirmier en application de la Réglementation Applicable et notamment les personnes visées aux articles L.4311-1 et suivants du code de la santé publique.
- Les « Médecins » : personnes autorisées à exercer la médecine conformément à la Réglementation Applicable et notamment les personnes visées à l'article L.4111-1 du code de la santé publique.

« **Réglementation Applicable** »: désigne l'ensemble des réglementations et normes existantes ou à venir applicables aux Utilisateurs et à l'Application et notamment :

- La législation et la réglementation, en ce compris les règles déontologiques, concernant les professions des Utilisateurs, et notamment les dispositions du Code de la santé publique concernant le monopole de l'exercice de la médecine ou le secret médical ou la télémédecine,
- La législation et la réglementation concernant la protection de données à caractère personnel, y compris loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la « **Loi Informatique et Libertés** »).

« **Traitement du Patient** »: désigne les actes réalisés par l'Utilisateur concernant un Patient et notamment les actes de diagnostic et de traitement effectués par l'Utilisateur sur le Patient et dans le cadre duquel il utilise l'Application.

« **Terminal** » désigne les différents supports par lesquels l'Application sera accessible et pour chacun des systèmes d'exploitation concernés. Les terminaux sont notamment les Smartphones et tablettes Apple ou Android, les micro-ordinateurs via internet (PC ou Apple).

« **Utilisateur** » : désigne les Professionnels de Santé inscrits et autorisés à accéder aux services de l'Application.

## **Article 2. OBJET**

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur est autorisé à utiliser l'Application dans le cadre de l'exercice de sa profession (ci-après « **CGU** »).

## **Article 3. ACCEPTATION / MODIFICATIONS DES CGU**

EN ACCEPTANT D'ACCEDER A L'APPLICATION, L'UTILISATEUR :

- DECLARE ET GARANTIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES PRESENTES CGU ET CONSENT A LES RESPECTER,
- DECLARE ET GARANTIT
  - AVOIR LA QUALITE DE :
    - PROFESSIONNEL DE SANTE TEL QUE DEFINI A L'ARTICLE DEFINITION,

- 
- ETRE RESIDENT FRANÇAIS MAJEUR DE PLUS DE 18 ANS.

Ces CGU sont à tout moment disponibles sur l'Application et sur la page Internet <http://www.urgoexpert.com/CGU.pdf>.

URGO se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les présentes CGU sans préavis. Pour être informé de ces éventuelles modifications, il est conseillé à l'Utilisateur de relire les CGU régulièrement.

L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance de la politique de confidentialité qui complète ces CGU et qui est à tout moment disponible à l'adresse directement sur l'Application ou à l'adresse <http://www.urgoexpert.com/confidentialite.pdf>.

#### **Article 4. DUREE**

Les CGU entrent en vigueur et prennent effet à compter du moment où l'Utilisateur accède à l'Application et jusqu'à la suppression définitive de l'accès de l'Utilisateur à l'Application dans les conditions prévues à l'article « *Suspension et suppression de l'accès à l'Application* ».

#### **Article 5. CODES D'ACCES**

L'accès à l'Application nécessite l'inscription de l'Utilisateur sur l'Application, ce qui entraîne la création d'un compte propre et unique à l'Utilisateur.

Cette inscription est gratuite. Les coûts liés à l'accès et à l'utilisation de l'Application restent à la charge de l'Utilisateur. URGO ne garantit pas que l'utilisation de l'Application reste gratuite.

L'accès au Compte est protégé notamment par un mot de passe (ci-après les « **Codes d'Accès** »). Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de sécuriser ses Codes d'Accès notamment en ne les communiquant à quiconque.

Lorsqu'il se connecte à l'Application en utilisant le Code d'Accès, l'Utilisateur déclenche l'ouverture d'une session qui prend fin au moment où l'Utilisateur se déconnecte ou est déconnecté de l'Application (ci-après la « **Session** »).

En cas de perte de son mot de passe l'Utilisateur peut demander l'envoi d'un nouveau mot de passe directement sur l'Application en cliquant sur "mot de passe oublié". Le nouveau mot de passe généré aléatoirement sera envoyé sur l'adresse mail indiquée par l'Utilisateur lors de son inscription. L'Utilisateur a la possibilité de modifier son adresse mail en allant dans "Mon compte".

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'URGO puisse refuser l'accès de l'Utilisateur à l'Application en cas d'Échec d'Identification. Dans cette hypothèse l'Utilisateur devra demander l'envoi d'un mot de passe à compter de l'Échec d'Identification afin de rétablir l'accès à l'Application.

L'Utilisateur s'engage à mettre en place un système de verrouillage automatique de l'accès à ses Terminaux dès lors que l'Utilisateur n'effectue aucune Action à partir du Terminal pendant plus de cinq (5) minutes.

#### **Article 6. FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION**

Les fonctionnalités de l'Application sont décrites sur le site Internet : <http://www.urgoexpert.com/CGU.pdf>.

L'Utilisateur :

- reconnaît avoir pris connaissance de ces fonctionnalités et les avoir comprises.

- 
- reconnaît et accepte qu'URGO puisse à tout moment et librement modifier les fonctionnalités de l'Application.
  - reconnaît être informé de ce qu'URGO lui transmettra par le biais de l'Application des informations à caractère promotionnel sur les produits qu'URGO commercialise.

#### **Article 7. CONSENTEMENT DU PATIENT**

Le consentement préalable du Patient est nécessaire pour pouvoir utiliser l'Application concernant ce Patient conformément à la Réglementation Applicable, ce que reconnaît l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à recueillir et garantit qu'il aura informé le Patient et recueilli son consentement libre et éclairé via le formulaire papier transmis par URGO lors de l'inscription de l'Utilisateur, préalablement à l'utilisation de l'Application en ce qui le concerne et notamment son consentement pour :

- la collecte et l'enregistrement des Données du Patient sur l'Application,
- l'hébergement des Données du Patient auprès d'IDS (INFORMATIQUE DE SECURITE, SAS enregistrée au RCS de Chalon sur Saône sous le numéro 339 178 949 et dont le siège social se situe au 2 avenue des puits 71300 Montceau-les-Mines), hébergeur de données de santé agréé,
- la transmission de Données du Patient sous forme anonymisée à un Médecin Expert,

A cette fin, l'Utilisateur s'engage et garantit avoir fourni au Patient toute information nécessaire et utile pour lui permettre de consentir à l'utilisation de l'Application en ce qui le concerne, par l'Utilisateur, de manière libre et éclairée, et notamment toute information concernant :

- les fonctionnalités de l'Application,
- l'intervention des Médecins Expert,
- l'hébergement des Données.

#### **Article 8. INTERMEDIAIRE TECHNIQUE**

L'Utilisateur reconnaît qu'URGO agit en tant qu'intermédiaire technique dans le fonctionnement de l'Application.

En conséquence, l'Utilisateur accepte qu'URGO ne puisse pas être responsable de l'utilisation par les Utilisateurs de l'Application ni des conséquences découlant de cette utilisation.

#### **Article 9. ECHANGES AVEC LES MEDECINS EXPERTS**

L'Utilisateur peut, par le biais de l'Application, interagir avec un Médecin Expert et peut notamment leur soumettre des demandes d'avis ou toute autre requête de son choix (ci-après les « **Requêtes** »).

L'Utilisateur déclare et garantit

- transmettre au Médecin Expert toutes les informations nécessaires ou utiles pour lui permettre de répondre à sa Requête à l'exclusion cependant du nom, prénom et date de naissance du Patient,
- transmettre les Requêtes au Médecin Expert conformément à la Réglementation Applicable.

L'UTILISATEUR S'INTERDIT CEPENDANT DE TRANSMETTRE AU MEDECIN EXPERT TOUTE INFORMATION PERMETTANT D'IDENTIFIER LE PATIENT CONCERNE.

---

## Article 10. COMPORTEMENT DES UTILISATEUR

Chaque Utilisateur se doit d'utiliser l'Application de manière responsable avec respect et courtoisie à l'égard des Médecins Experts, d'URGO, du Patient et du Médecin Correspondant.

A ce titre, en accédant à l'Application, l'Utilisateur s'engage à et garantit :

- respecter toutes les lois en vigueur du pays duquel il a accès à l'Application et notamment la Réglementation Applicable,
- communiquer des données exactes, exhaustives, et à jour notamment concernant son identité, sa qualification, ses coordonnées, et celles du Patient,
- alerter et mettre en garde le Patient sur le fait que le Patient doit lui communiquer des informations exactes exhaustives et mises à jour,
- respecter sans réserve les CGU et la Politique de Confidentialité.

En outre, l'Utilisateur s'interdit notamment de :

- effectuer tout acte qu'il ne serait pas autorisé à réaliser en application de la Réglementation Applicable. Tout particulièrement le Professionnel de Santé Infirmier s'interdit de réaliser tout acte de diagnostic ou de traitement non autorisé, y compris en envoyant une Requête.
- télécharger vers l'Application et/ou afficher, envoyer par courrier électronique ou transmettre par tout autre moyen, y compris sur les espaces prévus par le biais de l'Application :
  - un contenu qu'il n'est pas autorisé à transmettre en application de la Réglementation Applicable, telles que par exemple des informations relevant du secret médical,
  - un contenu illégal, préjudiciable, menaçant, injurieux, harcelant, délictuel, diffamatoire, vulgaire, obscène, contraire aux bonnes mœurs, portant atteinte à la vie privée d'une personne, odieux ou désobligeant ou choquant d'un point de vue racial, ethnique ou autre,
  - un contenu pouvant porter atteinte à l'image d'URGO,
  - des éléments publicitaires ou promotionnels non sollicités ou non autorisés, des "imprimés publicitaires", des "informations mensongères", des "chaînes de lettres", ou toute autre forme de sollicitation;
  - tout élément contenant des virus logiciels ou autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique ou de tout équipement de télécommunication.
- perturber ou interrompre le fonctionnement de l'Application ou les serveurs ou réseaux connectés à l'Application, ou enfreindre les exigences, procédures, règles ou réglementations des réseaux connectés à l'Application;
- essayer de porter atteinte à tout Utilisateur, hébergeur ou réseau, ce qui comprend, sans exhaustivité aucune, le fait d'exposer le site à un virus, de créer une saturation, d'inonder le serveur, de saturer la messagerie, le forum d'échanges ou encore de falsifier tout en-tête du paquet d'informations du protocole TCP/IP ou n'importe quelle partie des informations de l'en-tête figurant dans tout e-mail ;
- accéder aux données qui ne lui sont pas destinées ou entrer dans un serveur / un compte auquel l'Utilisateur n'est pas autorisé à avoir accès;

- 
- tenter de sonder, de scruter ou de tester la vulnérabilité d'un système et notamment de l'Application ou d'un réseau, ou encore d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'identification sans en avoir reçu l'autorisation;
  - usurper l'identité d'une autre personne et notamment d'un autre Utilisateur;
  - mener une activité ou inciter une tierce personne à mener une activité illégale ou toute autre activité qui porterait atteinte aux droits d'URGO, de ses partenaires, des Utilisateurs ou des Médecins Experts.
  - transmettre ou transférer (par quelque moyen que ce soit) des informations ou logiciels dérivés de l'Application notamment à d'autres pays ou à certains ressortissants étrangers en violation d'une loi ou réglementation nationale ou internationale,

En reconnaissant la nature globale du réseau Internet, chaque Utilisateur s'engage à respecter toutes les règles et procédures locales et internationales relatives au comportement en ligne et à un contenu acceptable et notamment toutes les lois en vigueur concernant la transmission des données techniques.

Tout programme téléchargé ou obtenu par l'Utilisateur en utilisation de l'Application, l'est aux risques et périls de l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable de toute perte ou tout dommage comprenant notamment les dommages occasionnés à votre système informatique ou les pertes de données et résultant directement ou indirectement.

#### **Article 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'Application contient des données protégées notamment par des droits de propriété intellectuelle, par le droit des marques ou d'autres législations en vigueur.

Ainsi, sauf mention contraire, les droits de propriété intellectuelle sur chacun des éléments composant l'Application (images animées ou non, illustrations, photographies, sons, savoir-faire, textes, éléments graphiques,...), y compris les logiciels, bases de données (Ci-après le « **Contenu** ») ainsi que l'Application sont la propriété exclusive d'URGO ou d'un partenaire ayant consenti les droits d'utilisation à URGO. URGO ne concède aucune licence sur tout ou partie du Contenu ni aucun droit autre que celui d'utiliser l'Application dans les conditions des présentes CGU.

La reproduction de tout ou partie du Contenu est autorisée aux seules fins d'information pour un usage professionnel. Toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins, de quelque manière que ce soit, et sous quelque forme que ce soit, est expressément interdite.

Il est également interdit de :

- copier, modifier, créer une œuvre dérivée, assembler, décompiler (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que ce soit tout droit afférant à l'Application et au Contenu ;
- modifier tout ou partie de l'Application ou du Contenu en vue notamment d'obtenir un accès non autorisé à l'Application par un autre moyen que le Lien de l'Application.

En conséquence, toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle de l'Application et/ou de son Contenu, sans l'autorisation préalable et écrite d'URGO, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée notamment par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

D'autre part, toute extraction, par transfert permanent ou temporaire sur un autre support par quelque moyen, ou réutilisation par la mise à disposition du public, de la totalité ou d'une partie, qualitativement ou quantitativement, substantielle de tout ou partie de l'Application ou du Contenu est interdite y compris à des fins privées.

---

Toute extraction ou réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielle de tout ou partie de l'Application ou du Contenu est interdite, même à des fins privées, lorsque ces opérations excèdent les conditions d'utilisation normale de l'Application.

De même, toute reproduction non autorisée des œuvres littéraires, musicales, audiovisuelles, photographiques et plus généralement de toute œuvre susceptible d'être protégée par le droit de propriété intellectuelle, accessible par le biais de l'Application est interdite, sous peine de sanctions civiles et/ ou pénales, conformément aux dispositions de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle à moins que cette reproduction ne soit exclusivement réservée à un usage strictement privé.

Toutes les autres marques, logos, nom de produits, toute dénomination sociale et tout autre signe distinctif apparaissant sur l'Application sont la propriété soit d'URGO, soit de nos prestataires, partenaires, fournisseurs.

Toute utilisation, de quelque manière que ce soit et pour quelque destination que ce soit, de toute ou partie de l'une ou plusieurs de ces marques est soumise à l'autorisation expresse du titulaire du signe protégé.

#### **Article 12. CONTENU DES UTILISATEURS**

L'Utilisateur est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les éléments qu'il met en ligne en ce compris notamment les éventuels opinions, avis, ou tout type d'informations, (ci-après les « **Contenus Utilisateur** ») qu'il transmettrait par le biais de l'Application et dont il est responsable.

L'Utilisateur reconnaît et accepte :

- qu'il a volontairement mis en ligne ces Contenus Utilisateur sur l'Application;
- que ces Contenus Utilisateurs peuvent être diffusés par URGO aux autres Utilisateurs ainsi qu'aux Médecins Experts.

L'Utilisateur garantit URGO que ces Contenus Utilisateurs ne portent atteinte à aucun droit des tiers et garantit URGO contre toute action de tiers.

#### **Article 13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Pour toute information concernant la collecte et le traitement des Données, l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepté la Politique de confidentialité, faisant partie intégrante des présentes CGU, accessibles à l'adresse <http://urgoexpert.com/confidentialite.pdf>.

#### **Article 14. HEBERGEMENT DE L'APPLICATION**

L'Utilisateur reconnaît être informé qu'URGO confie l'hébergement de l'Application à un prestataire tiers hébergeur de données de santé agréé par le ministère de la Santé et est en conséquence amené à transmettre les Données à ce tiers. Pour plus d'informations sur ce point l'Utilisateur peut à tout moment consulter la Politique de Confidentialité et les mentions légales à l'adresse suivante : <http://www.urgoexpert.com/mentionslegales.pdf>.

#### **Article 15. UTILISATION FRAUDULEUSE**

Toute personne accédant à l'Application sans y être autorisée en application des CGU et notamment toute personne n'étant pas Professionnel de Santé reconnaît et accepte que les CGU lui sont toutefois applicables et notamment accepte d'être sanctionné sur le fondement des présentes CGU.

---

## Article 16. GARANTIES

### 16.1 Garantie de traçabilité

L'Utilisateur déclare être responsable de la traçabilité du Traitement des Patients et en accepte les conséquences.

Dans ce cadre, l'Utilisateur garantit :

- l'exactitude et l'exhaustivité des Données ;
- mettre les Données à jour régulièrement ;
- fournir à URGO toutes informations nécessaires pour permettre à URGO de l'identifier à tout moment ;
- disposer à tout moment et être en mesure de communiquer à URGO, à sa demande, les informations suivantes (ci-après les « **Informations de Traçabilité** »):
  - compte-rendu de la réalisation des actes du Traitement du Patient ;
  - actes et prescription médicamenteuses effectués dans le cadre du Traitement du Patient ;
  - identité des professionnels ayant participé au Traitement de Patient, y compris celle du Médecins Expert ;
  - date et heure de l'acte de Traitement du Patient ;
  - le cas échéant les incidents techniques intervenus au cours de l'acte du Traitement du Patient.
- respecter toute obligation de conservation des Données conformément à la Réglementation Applicable, et notamment l'obligation d'inscrire les Informations de Traçabilité dans le dossier du Patient ainsi que sur sa fiche d'observation conformément à l'article R 4127-45 du Code de la santé publique.

### 16.2 Garantie de respect de la Réglementation Applicable

L'Utilisateur déclare et garantit en tant que Professionnel de Santé accéder et utiliser l'Application conformément à la Réglementation Applicable et notamment :

- intervenir dans le Traitement du Patient dans le respect de la Réglementation Applicable ;
- formuler des Requêtes dans le respect de la Réglementation Applicable.

### 16.3 Garantie de compétence et d'information

L'Utilisateur, en tant que Professionnel de Santé est seul responsable du Traitement du Patient. A ce titre, il déclare et garantit :

- avoir pris connaissance de toutes les informations nécessaires ou utiles pour réaliser le Traitement du Patient ;
- avoir la compétence nécessaire pour utiliser les fonctionnalités de l'Application tant sur le plan technique que médical.

## Article 17. MANQUEMENT DE L'UTILISATEUR A SES OBLIGATIONS

L'Utilisateur garantit URGO contre toute action ou réclamation quel qu'en soit le fondement, la forme, ou la personne à l'origine de cette action (par exemple les Utilisateurs, le Patient), causée en



---

tout ou partie par un manquement de l'Utilisateur à l'une des déclarations, engagements ou garanties figurant dans les CGU (ci-après « **l'Action** »).

En conséquence, l'Utilisateur prendra à sa charge, toutes les conséquences négatives découlant pour URGO de l'Action, et en particulier, le montant de toute condamnation prononcée contre URGO en lien avec l'Action, ou le montant mis à sa charge dans le cadre d'un règlement amiable de l'Action, le montant de tout frais (y compris les frais d'expertise et d'avocat) exposé par URGO pour présenter sa défense dans le cadre de l'Action).

#### **Article 18.      SUSPENSION ET SUPPRESSION DE L'ACCES A L'APPLICATION**

A tout moment et pour quelque raison que ce soit et notamment :

- en cas de non-respect des termes des CGU ou en cas de suspicion de non-respect de ces termes,
- en cas de déclaration de perte ou de vol du Terminal,
- en cas d'Echec d'Identification,

URGO peut, sans préjudice de tout dommage et intérêt qu'URGO se réserve le droit de réclamer à l'Utilisateur en cas de non-respect des CGU, à sa discrétion, mettre en œuvre tout moyen permettant, sans préavis :

- de suspendre l'accès de l'Utilisateur à l'Application,
- de supprimer définitivement le Compte de l'Utilisateur et en conséquence son accès à l'Application.

L'Utilisateur peut supprimer son Compte à tout moment à travers l'Application.

L'Utilisateur est informé que, en cas de suppression de son Compte pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de suppression du Compte par URGO, les Données seront supprimées de l'Application. L'Utilisateur s'engage à prendre toutes mesures de conservation afin de respecter toute obligation de conservation des Données qui lui incombe en application de la Réglementation Applicable.

#### **Article 19.      RESPONSABILITE**

URGO N'INTERVIENT QU'EN TANT QU'INTERMEDIAIRE TECHNIQUE.

EN CONSEQUENCE, LA FOURNITURE DE L'APPLICATION NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDEREE COMME UNE PARTICIPATION D'URGO AU TRAITEMENT DU PATIENT.

Cette qualification implique notamment que :

- l'Utilisateur est seul responsable des informations qu'il renseigne concernant les Patients ;
- les Indications sont fournies à titre purement indicatif, l'Utilisateur étant responsable d'obtenir toute information complémentaire sur le Patient le diagnostic de sa pathologie et le traitement qui doit lui être administré, au besoin auprès d'autres laboratoires.

L'UTILISATEUR RESTE SEUL RESPONSABLE DU TRAITEMENT DU PATIENT. LA RESPONSABILITE D'URGO NE SAURAIT DONC ETRE ENGAGEE POUR UN QUELCONQUE PREJUDICE SUBI PAR LE PATIENT.

URGO ne saurait notamment être responsable d'un quelconque préjudice résultant directement ou indirectement :

- d'un dysfonctionnement de l'Application et notamment d'une panne ou d'une erreur, d'une perte de données, d'une impossibilité d'accéder à l'Application ;

- 
- de l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Utilisateur pour accéder à l'Application et notamment les éléments matériels et logiciels, et les réseaux de télécommunication ;
  - de l'intervention des Médecins Experts.

En tout état de cause, et dans l'hypothèse exceptionnelle où la responsabilité d'URGO devait être établie et retenue, celle-ci est limitée toutes causes et dommages confondus à au plafond de son assurance responsabilité civile.

Toute réclamation déposée par un Utilisateur contre URGO doit être formulée au maximum dans les 6 mois suivant l'apparition du fait générateur de responsabilité, objet de la réclamation.

#### **Article 20. SURVIVANCE**

Les stipulations des CGU qui par leur nature ou leur rédaction ont vocation à continuer à s'appliquer après la cessation de l'utilisation de l'Application pour quelque cause que ce soit, et notamment les stipulations des articles « Codes d'Accès », « Fonctionnalités de l'Application » « Consentement du Patient », « Comportement de l'Utilisateur », « Propriété intellectuelle », « Garanties », « Dispositions communes à toutes les garanties prévues dans les CGU », « Responsabilité », « Suspension et suppression de l'accès à l'Application », restent en vigueur à l'issue de cette utilisation.

#### **Article 21. NOTIFICATION**

URGO transmet des notifications à l'Utilisateur notamment dans les cas suivants :

- Notification de suppression du Compte
- Notification de mise à jour des fiches produit, de l'Application ou autres.

Les notifications d'URGO sont adressées selon le processus dit "Push", lequel permet d'adresser la notification directement sur le Terminal de l'Utilisateur.

#### **Article 22. NULLITE – INTEGRALITE - TITRE**

Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et portée.

En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront écartés et le contenu de la clause concernée prévaudra.

#### **Article 23. DROIT APPLICABLE- JURIDICTION COMPETENCE**

Les CGU sont régies par le droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme.

**EN CAS DE LITIGE SURVENANT EN LIEN AVEC LA VALIDITE L'EXECUTION OU L'INTERPRETATION DES CGU, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX DE PARIS NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE. DANS LES CAS OU LA LOI ATTRIBUE COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS.**